Communiqué de presse
Berne, le 29 novembre 2026

NON à l'augmentation de la TVA: le Conseil fédéral doit accélérer la réforme de l'AVS

L'Union suisse des arts et métiers se félicite du rejet de l'augmentation permanente de la TVA destinée à financer en partie la 13e rente AVS. Ce «NON» évite d'imposer une charge supplémentaire aux PME et à la population. Le Conseil fédéral doit désormais présenter rapidement au Parlement une véritable réforme structurelle de l'AVS qui intègre le financement de la 13e rente AVS.

La hausse proposée de 0,4 point de pourcentage du taux normal de la TVA n'aurait couvert qu'environ un tiers des coûts de la 13e rente AVS, sans pour autant rétablir durablement l'équilibre financier de l'AVS. Cette hausse aurait pesé sur la consommation et confronté les entreprises à une baisse de la demande. De plus, les marges auraient été sous pression dans la mesure où les entreprises n'auraient pas pu répercuter intégralement cette hausse sur leurs prix.

«Il faut mettre un terme à ces financements supplémentaires sans fin qui permettent de repousser les réformes. On ne peut pas continuer indéfiniment à faire peser des charges sur les PME et la population», a déclaré Fabio Regazzi, président de l'usam et conseiller aux États.

Intégrer le financement de la 13e rente AVS dans une réforme globale

Dès le début, l'usam a demandé que le financement de la 13e rente AVS soit intégré dans une réforme structurelle globale de l'AVS. L'adoption de cette nouvelle prestation en mars 2024 aurait dû inciter le Conseil fédéral à accélérer ces travaux. Il a donné la priorité à un financement distinct. Il doit désormais regrouper ces deux dossiers dans un projet cohérent.

En décembre, la 13e rente AVS sera versée pour la première fois sans que son financement à long terme ne soit assuré. Les syndicats doivent être jugés à l'aune de leurs déclarations faites pendant la campagne de votation: ils avaient laissé entrevoir un financement sans alourdissement notable de la charge des cotisations.

Adapter l'âge de référence à l'évolution démographique

Le projet AVS 2030 doit désormais faire l'objet d'une refonte en profondeur. Compte tenu de l'allongement de l'espérance de vie et du rapport de plus en plus défavorable entre la population active et les bénéficiaires d'une rente, il est nécessaire de relever l'âge de référence de manière progressive et prévisible. Il convient à cet égard de tenir compte des longs parcours professionnels. Les solutions spécifiques à chaque branche ainsi que celles issues du dialogue social doivent rester possibles.

Dans son postulat adopté par le Parlement, qui vise à mettre en place un groupe d'experts indépendants, le président de l'usam, Fabio Regazzi, demande en outre une analyse approfondie des recettes et des dépenses de l'AVS, ainsi que l'élaboration de modèles de réforme viables à long terme. Le groupe mis en place par le Conseil fédéral n'est pas indépendant: le Conseil fédéral doit y remédier.

Urs Furrer, directeur de l'Union suisse des arts et métiers, a ainsi déclaré: «Le ‹NON› d'aujourd'hui doit inciter le Conseil fédéral à accélérer la réforme de l'AVS 2030 et à s'attaquer aux problèmes structurels. L'AVS doit rester finançable pour les générations futures, sans compromettre le pouvoir d'achat de la population ni la compétitivité des PME par des impôts et des cotisations toujours plus élevés.»

OUI à la loi sur le matériel de guerre: un signal fort pour la place industrielle suisse

L'Union suisse des arts et métiers se félicite de l'adoption de la révision de la loi sur le matériel de guerre. En votant «OUI», la Suisse renforce son industrie liée à la sécurité et crée de meilleures conditions-cadres pour la place industrielle suisse. L'industrie de l'armement représente directement environ 140 000 emplois à temps plein. Si l'on tient compte des sous-traitants et des entreprises du secteur des biens à double usage, ce sont jusqu'à 160 000 emplois et 35 milliards de francs de valeur ajoutée qui sont concernés.

Cette révision donne au Conseil fédéral la marge de manœuvre nécessaire pour préserver, dans des situations exceptionnelles, les intérêts de la Suisse en matière de politique étrangère et de sécurité. Dans le même temps, les engagements internationaux de la Suisse et les critères stricts en matière de protection des droits de l'homme restent en vigueur. Dieter Kläy, responsable du secteur Marché du travail et directeur adjoint de l'usam, a déclaré: «Cette décision crée des conditions plus favorables au maintien en Suisse de la valeur ajoutée industrielle, des emplois et du savoir-faire. L'usam attend désormais une mise en œuvre rapide de la révision de la loi.»

Renseignements complémentaires

Urs Furrer, directeur, portable 079 215 81 30
Simon Schnyder, responsable des dossier politique sociale et politique de la santé, portable 077 425 39 75

Plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et plus de 600 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays. La plus grande organisation faîtière de l'économie suisse s'engage sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.